



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 octobre 2023

#### SONT PRÉSENTS

Mmes Isabelle Perreault, mairesse  
Émilie Boisvert, conseillère  
Sophie Galarneau, conseillère  
Michelle Joly, conseillère  
Isabelle Parent, conseillère  
Francine Craig, représentante Saint-Alphonse-Rodriguez

MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant  
Daniel Arbour, conseiller  
Pierre Charbonneau, conseiller  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Karl Lacouvé, conseiller  
Sylvain Roberge, conseiller  
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

#### EST ABSENTE

Mme Audrey Boisjoly, conseillère

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière  
Marjolaine Beaudry, directrice générale adjointe et directrice du Service des finances  
Arianne Sylvestre, secrétaire au programme d'aménagement durable des Forêts

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-10-073-2023

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 14 h 26.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-10-074-2023

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023
4. DOSSIERS
  - 4.1. Règlement no TNO-37-2009-2 modifiant le règlement no TNO-37-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption
  - 4.2. Radiation de solde – Permis non payés de 2020, 2021 et 2022 – Autorisation
  - 4.3. Rôles d'évaluation 2024-2025-2026 – Présentation
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE  
Aucune
6. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 octobre 2023

7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

TNO-10-075-2023

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

*Mmes Judith Godin, directrice du Service d'aménagement et  
Claudine Ethier, directrice adjointe du Service d'aménagement se joignent à la séance.*

#### 4. DOSSIERS

##### 4.1. Règlement no TNO-37-2009-2 modifiant le règlement no TNO-37-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption

TNO-10-076-2023

Considérant le règlement numéro TNO-37-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 adopté le 14 octobre 2009;

Considérant que le gouvernement a édicté, le 6 septembre 2023, le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*;

Considérant que l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ainsi que les municipalités régionales de comté agissant à titre de municipalité locale à l'égard de son territoire non organisé ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

Considérant la correspondance de la direction générale de la fiscalité et des affaires intergouvernementales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 13 septembre 2023;

Considérant que cette correspondance mentionne que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion en plus des modifications à apporter au règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que le Conseil municipal du Territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Matawinie adopte le *Règlement numéro TNO-37-2009-2 modifiant le règlement numéro TNO-37-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*.

##### 4.2. Radiation de solde – Permis non payés de 2020, 2021 et 2022 – Autorisation

TNO-10-077-2023

Considérant que les permis suivants émis par l'administration du territoire non organisé en 2020, 2021 et 2022 n'ont pas été payés et sont irrécupérables :

- Permis 2020-0122, solde de 50 \$, travaux non effectués
- Permis 2020-0034, solde de 35 \$, demandeur décédé
- Permis 2021-0105, solde de 50 \$, travaux non effectués
- Permis 2022-0108, solde de 50 \$, travaux non effectués
- Permis 2022-0127, solde de 50 \$, travaux non effectués
- Permis 2022-0128, solde de 50 \$, travaux non effectués
- Permis 2022-0125, solde de 50 \$, travaux non effectués



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 octobre 2023

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement de procéder à la radiation des permis 2020-0122, 2020-0034, 2021-0105, 2022-0108, 2022-0127, 2022-0128 et 2022-0125, pour un montant total de 335 \$.

*Mme Mireille Desrosiers, directrice du Service d'évaluation  
et Mme Mélissa Chayer, évaluatrice agréée chez LBP se joignent à la séance.*

#### 4.3. Rôles d'évaluation 2024-2025-2026 – Présentation

Mme Mireille Desrosiers, directrice du Service d'évaluation et Mme Mélissa Chayer, évaluatrice agréée chez LBP présentent les nouveaux rôles d'évaluation pour le Territoire non organisé dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les valeurs inscrites reflètent les conditions du marché en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022. La variation de la valeur des immeubles représente l'évolution du marché entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (triennal 2021) et le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (triennal 2024).

Catégorie d'immeubles	Valeur moyenne	Variation des propriétés
Unifamilial	181 438 \$	45 %
Chalet	92 255 \$	41 %
Maison mobile	71 480 \$	-
Commercial	-	24 %

Les travaux exécutés par le Service d'évaluation sont les suivants :

- Maintien d'inventaire
- Enquête des transaction immobilières
- Analyse des permis résidentiels et commerciaux

Avant de procéder au dépôt de rôles, l'évaluateur doit :

- Examiner le rôle en vigueur
- Réviser les unités de voisinage
- Analyser les transactions immobilières
- Analyser le marché à la date de référence
- Évaluer les terrains, valeur optimale
- Évaluer les bâtiments
- Déterminer la valeur réelle

Lorsqu'un renouvellement de bail est reçu, un formulaire d'enquête est envoyé au propriétaire. Les informations confidentielles sont protégées et strictement réservées pour l'évaluation foncière.

Lors de l'envoi des comptes de taxes, un processus d'information aux citoyens sera mis en place conjointement avec le service de taxation et la MRC de Matawinie pour répondre aux questions concernant les nouvelles évaluations foncières. Les citoyens seront informés par téléphone ou lors d'une rencontre en personne.

L'évaluateur a jusqu'au 30 avril 2024 pour effectuer des corrections au rôle foncier.

Le citoyen a également jusqu'au 30 avril 2024 pour faire une demande de révision. La propriété concernée fera alors l'objet d'une inspection et l'équipe du Service d'évaluation devra répondre à la demande au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

*Mme Mireille Desrosiers, directrice du Service d'évaluation  
et Mme Mélissa Chayer, évaluatrice agréée chez LBP quittent la séance.*

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

Aucune

#### 6. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 230 783,89 \$ en date du 11 octobre 2023;

TNO-10-078-2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 octobre 2023

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### 7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements 2023, nos 23-000119 à 23-000139, montant total de 177 150,94 \$

#### 8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

TNO-10-079-2023

#### 9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.

#### 10. VARIA

Aucun point

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si l'évaluation effectuée pendant la pandémie est à la hausse, l'évaluation en tient compte. Il est répondu qu'une mise à jour de l'évaluation est effectuée aux trois ans.


Concernant la nouvelle procédure pour la tenue des Conseils de la MRC, il est mentionné que les informations ont été mises à jour sur le site Internet de la MRC, mais qu'aucune mention de l'heure et de la date n'a été faite.

#### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du territoire non organisé soit levée à 15 h 02.

TNO-10-080-2023

  
Edith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

  
Isabelle Perreault  
Mairesse